

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 107 (1971)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

356

4

Montreux, le 5 février 1971

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



Photo D. Vogt

Deux réalités de nos classes : l'enfant à la clé et la bande dessinée

L'ÉCOLE PESTALOZZI

cherche

un instituteur et une institutrice

Les 61 garçons débiles légers caractériels et délinquants de l'Ecole Pestalozzi sont groupés en 5 classes de 12 élèves en moyenne, organisées en filière. Le poste de la deuxième classe et celui de la troisième classe seront à repourvoir au printemps 1971. Ils sont actuellement au concours.

- Si, en collaboration avec psychiatre, psychologue, éducateurs vous désirez travailler en équipe à la rééducation de nos garçons...
- Si vous avez de la personnalité et une certaine expérience de l'enseignement...
- Si les techniques nouvelles et la psychologie vous intéressent...
- Si vous avez le goût de la recherche et le désir de vous perfectionner...
- Si vous n'avez pas peur des difficultés...

peut-être êtes-vous ce maître ou cette maîtresse que nous cherchons.

Le brevet pour l'enseignement dans les classes spéciales n'est pas indispensable, mais souhaité. Pour l'engagement, le statut des fonctions publiques vaudoises est appliqué par analogie.

Venez visiter notre institution ; si un tel poste vous intéresse, faites nous votre offre avec curriculum vitae détaillé et quelques références.

Pour tout renseignement complémentaire, écrivez ou téléphonez à

**Jean-Jacques Karlen, directeur-adjoint,
Ecole Pestalozzi, 1111 Echichens-sur-Morges.
Tél. (021) 71 32 35.**

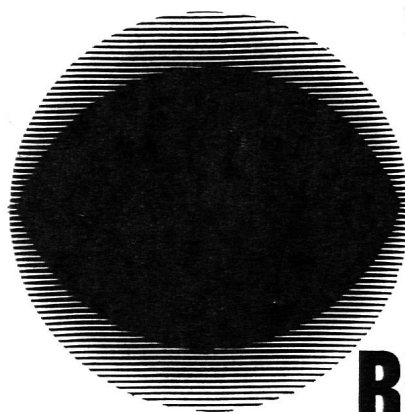
Un poste d'

instituteur

est à repourvoir pour le printemps 1971, à l'Institut romand d'éducation.

Il s'agit d'une classe d'une quinzaine de garçons normalement doués, mais présentant des difficultés de caractère, âgés de 11 à 13 ans environ et suivant les 5^e et 6^e années du programme vaudois.

Si ce poste vous intéresse, si vous souhaitez collaborer avec les éducateurs qui s'occupent des enfants en dehors des temps scolaires, si vous êtes attiré par des méthodes individualisées et que vous souhaitez appliquer un enseignement moderne, nous vous prions de faire une offre à la direction de l'Institut, 1672 Serix-sur-Oron, tél. (021) 93 77 66.



***Vous voulez rendre vos leçons plus
intéressantes et plus attractives,
obtenir un meilleur effet,
avoir un auditoire captivé?***

L'emploi de rétro-projecteurs dans les écoles, séminaires et instituts etc., ouvre la voie à une technique d'exposé claire, nette et précise. L'intérêt de l'auditoire augmente, celui-ci est captivé par la simultanéité de l'image et de la parole.

UTILISEZ DES RÉTRO-PROJECTEURS

*Pour exposés
dynamiques:
Rétro-Projecteurs!*

Avantages des rétro-projecteurs:

- 1**
Emploi possible en salles éclairées ou en lumière du jour.
- 2**
Evite au conférencier les allées et venues entre son pupitre et les cartes ou tableaux.
- 3**
L'image est projetée derrière le conférencier qui peut ainsi toujours regarder en direction du public.
- 4**
Compréhension plus facile

des explications grâce à la présentation imagée et claire.

- 5**
Projection à partir de documents transparents faciles à préparer soi-même.
- 6**
Des compléments de texte et de dessins peuvent être constamment ajoutés pendant la conférence.
- 7**
Projection facile d'images simples, composées, mobiles, en noir et blanc ou en couleur.

***Demandez notre documentation ou
une démonstration***

Je désire ☐ **documentation**
☐ **démonstration**
d'un rétro-projecteur

Nom/firme

Adresse

Téléphone

Coupon

ISS ME70



Messerli

A. Messerli SA

8152 Glattbrugg/ZH
Tél. 051 83 30 40

Département
Audio-visuel

Genève : Salle de démonstration
80, rue de Lausanne Tél. (022) 31 22 80

Une nouvelle équipe à la tête de la SPR



Jean-Jacques MASPERO,
président de la SPR

Au cours de sa séance du 30 janvier 1970, le bureau neuchâtelois du CC SPR présidé par Jean John a cédé le flambeau de notre association faîtière à nos collègues genevois.

Elus par l'assemblée des délégués du 12 juin 1970, les nouveaux membres du bureau exécutif de notre association romande sont :

M. Jean-Jacques MASPERO, président

M^{lle} Ginette BAIN

M. Yves BRUN

M. José JAEKLE

M. Marc MARELLI

A l'exception de M^{lle} Bain, membre du CC SPR durant la dernière période et qui de ce fait assurera la continuité, nos quatre collègues sont, est-il besoin de le rappeler, les rédacteurs du rapport de notre dernier congrès.

Nous souhaitons à ces cinq collègues qui ont placé leur mandat sous le signe de l'équipe un plein succès dans l'accomplissement de la tâche qui les attend.

Anticipation et réalisation

« L'école présente toujours aux élèves ce qu'il y a de plus nouveau et rejette constamment ce qui est caduc. Si la nouvelle génération ressassait les vieilles idées, comment assurerait-on un progrès rapide ? »

Cette affirmation n'est pas extraite d'un ouvrage de pédagogie. Nous l'avons trouvée dans un roman d'anticipation, où elle apparaît sous la plume d'un paléontologue soviétique, le professeur Ivan Efremov, écrivain à ses heures. Dans cet excellent roman, « LA NÉBULEUSE D'ANDROMÈDE »¹ l'auteur nous dépeint les hommes de l'avenir, leurs pensées, leurs désirs, leurs idéaux. Il nous fait pénétrer dans une école du futur, et s'attache à démontrer le rôle principal de la pédagogie dans l'édification de cette société idéale.

Pourquoi cette citation tirée d'un roman de science-fiction ? Il n'y a pas si longtemps, lors du Congrès SPR de 1962, lorsque les enseignants romands lançaient l'idée de l'école romande, celle-ci relevait encore de l'anticipation ! Que de chemin parcouru depuis lors : l'école romande est en train de se faire. Nous n'insisterons pas ici sur le rôle important joué par la SPR dans les premiers pas de cette réalisation. Mais nous tenons à adresser aux membres du comité sortant, et à notre ami le président John tout particulièrement, nos très sincères remerciements. Que ces dévoués collègues sachent combien nous sommes heureux de prendre la relève après qu'un aussi bon travail ait été accompli. L'école romande sera bientôt réalité.

Huit années plus tard, le Congrès SPR 1970 adoptait une nouvelle proposition révolutionnaire : l'éducation permanente des enseignants. Telle qu'elle est définie par les auteurs du rapport publié pour le congrès, l'idée put paraître à certains née du cerveau d'auteurs de romans d'anticipation ! Qu'en sera-t-il dans quelques années ? N'est-il pas raisonnable de penser que l'éducation permanente des enseignants entrera elle aussi dans la réalité, tout comme l'école romande ? Les enseignants romands n'ont-ils pas déjà manifesté leur accord en acceptant de verser généreusement 25 francs pour le futur centre du Pâquier ?

Pour nous, membres du nouveau bureau SPR, l'éducation permanente des enseignants et l'école romande sont indissociables. L'une comme l'autre doivent passer dans les faits. C'est là l'objectif que se sont fixé les cinq membres du nouveau bureau SPR, qui espèrent bénéficier, chers collègues, de votre appui dans leur action à venir. Nous faisons appel à la responsabilité de chacun. Votre engagement personnel pèsera de tout son poids dans l'action collective de la SPR.

L'école romande : une anticipation qui se réalise. L'éducation permanente : une fiction encore, mais à réaliser au plus vite, si l'on veut que se maintienne vivante et actuelle notre école romande. Si chaque enseignant est convaincu de cette double nécessité, s'il le prouve par son appui, par son action, la réalisation sera à n'en pas douter accélérée. Un système scolaire romand unifié, des enseignants qui réévaluent en permanence leur action pédagogique, ne voilà-t-il pas les deux objectifs vers lesquels chacun d'entre nous doit tendre de toutes ses forces ? Cette anticipation n'est-elle pas réalisable ? Car, et c'est encore Ivan Efremov qui parle : « L'avenir de l'humanité est entre les mains de l'instituteur. »

¹ Editions Rencontre, 1970.

comité central

Dubrovnik... un espoir

Dans presque tous les pays d'Europe, voire du monde, les enseignants de tous les niveaux sont groupés dans une ou plusieurs associations nationales. Les buts et l'activité de ces syndicats présentent un certain nombre de points communs allant de la défense des intérêts matériels et moraux des enseignants aux problèmes généraux de l'éducation. Mais le grand dénominateur commun est partout, sous quelque régime politique que ce soit, le développement harmonieux de l'enfant dans un climat de paix, de compréhension et de tolérance.

Il existe donc, entre les enseignants d'Europe, pas mal de raisons de collaborer et d'échanger des expériences ou des points de vue. La plupart des associations ou des syndicats d'enseignants d'Europe sont affiliés à une organisation internationale. Pour simplifier, nous en citerons quatre, les plus importantes, celles qui groupent le plus grand nombre d'adhérents, et qui, de ce fait pourraient prétendre exercer une influence décisive sur l'éducation en général et l'école en particulier.

La FIAI (Fédération internationale des instituteurs), à laquelle appartiennent notre SPR, groupe les associations d'enseignants du degré primaire de l'Europe de l'Ouest y compris la Yougoslavie et la Finlande. Hors du continent, font également partie de la FIAI, la Tunisie, Israël et l'Australie.

La FIPESO est le pendant de la FIAI, pour les maîtres de l'enseignement secondaire et supérieur.

FIAI et FIPESO sont elles-mêmes associées à la CMOPE (Conférence mondiale des organisations de la profession enseignante) dont le siège est à Washington.

La FISE (Fédération internationale des syndicats de l'enseignement), dont le siège est à Prague, groupe les associations à orientation syndicale, mais plus particulièrement celles des pays de l'Est.

Depuis une dizaine d'années, pour des raisons politiques, les relations entre la FIAI et la FISE ont été rompues. Le « Comité d'entente » qui avait été institué a été dissous.

De ce fait, les deux grandes organisations travaillent parallèlement, s'ignorant l'une l'autre.

Cette situation, cette quasi-imperméabilité préoccupe depuis un certain nombre d'années nos collègues yougoslaves et français. De divers contacts internationaux, au sein de la FIAI d'une part et de la FISE d'autre part, est née l'idée d'un regroupement sur le plan européen. C'est ainsi que des représentants de 8 associations venus de France, des Pays-Bas, de Hongrie, de Roumanie, de la République fédérale d'Allemagne, d'URSS, de Grande-Bretagne et de Yougoslavie ont posé le principe d'une rencontre européenne des associations, les ont invitées à une séance préparatoire à Paris, les 13 et 14 janvier 1971.

La SPR, intéressée par ce mouvement de rapprochement, a délégué à cette séance deux membres du Comité central.

Notre association n'a du reste jamais été exclusive quant à ses contacts internationaux. Elle appartient à la FIAI et à la CMOPE, mais s'est intéressée, à l'occasion, aux travaux de la FISE et a noué des relations avec le syndicat des enseignants d'URSS. C'est dire que la perspective d'un rapprochement sur le plan européen ne pouvait la laisser indifférente. Elle ne tenait cependant pas à s'engager d'emblée. Nos délégués à Paris ont rempli une mission d'information et de définition de la position romande.

Il appartiendra au Comité central de décider la suite à donner à cette initiative.

LA CONFÉRENCE DE PARIS

Quatre-vingt-une organisations européennes ont été informées et invitées. Vingt et une ont répondu favorablement, soit en assistant à la réunion préparatoire, soit en donnant leur accord de principe. L'idée d'une rencontre européenne, favorablement accueillie par toutes les organisations présentes à Paris, il restait à en définir les modalités.

La conférence de Paris a donc fixé les points suivants :

- a) Une rencontre européenne des associations d'enseignants aura lieu en 1971.
 - b) Sur proposition des collègues yougoslaves, elle se tiendra à Dubrovnik du 16 au 22 octobre.
 - c) La Fédération des travailleurs sociaux de Yougoslavie et le SNI (France) sont chargés de la préparation matérielle de la rencontre.
 - d) Le thème général de discussion est le suivant :
La révolution scientifique et technique et son influence sur l'éducation et l'enseignement.
L'étude de ce problème, très vaste, est divisée en trois sous-thèmes, à savoir :
 1. L'influence du développement économique et social sur l'éducation et l'enseignement : modernisation des méthodes et des techniques.
 2. Formation initiale et perfectionnement des enseignants.
 3. Rôle des syndicats et organisations d'enseignants dans le processus du développement scientifique et technique par rapport :
 - à la finalité et au contenu de l'éducation ;
 - à l'organisation et aux moyens matériels pour l'enseignement ;
 - au rôle social et à la condition matérielle de l'éducateur dans la société.
 - e) Afin d'assurer la discussion la plus large et la plus démocratique possible, chacun des thèmes et sous-thèmes seront introduits par un bref exposé que les associations participantes recevront au préalable.
 - f) Un rapport final mettant en évidence les points de convergence sera établi.
- L'animation des discussions a été confiée :
- pour le thème général, à la Yougoslavie ;
 - pour le sous-thème 1, à la Grande-Bretagne (NUT) ;
 - pour le sous-thème 2, à l'URSS ;
 - pour le sous-thème 3, à la France (SNI).

DUBROVNIK... UN ESPOIR...

La perspective d'une rencontre des enseignants d'Europe est certes de nature à susciter l'espoir d'une entente meilleure entre les peuples du continent. Au niveau d'une profession, les raisons de rapprochement sont sans doute plus grandes que les divergences. D'autre part, le respect de l'opinion et de l'intégrité de chacun devrait être une garantie de succès, dans le sens de la promotion de la fonction enseignante. Le moins qu'on puisse dire est que la volonté d'entente et de mise en commun des principaux objectifs de l'éducation s'est révélée unanime à la rencontre préparatoire de Paris.

Il ne s'agit donc nullement de mettre sur pied une nouvelle organisation internationale, mais plutôt de provoquer

le rapprochement et le travail en commun, sur le plan européen, des associations existantes.

A ce titre, la SPR pourrait y être intéressée. Ne pouvant préjuger de la décision que prendra le CC/SPR à ce sujet, nous dirons encore que de telles rencontres peuvent se révéler bénéfiques sur trois points :

1. sur le plan syndical, par l'affirmation du rôle essentiel que doivent jouer les associations dans l'organisation de l'éducation dans les pays respectifs ;
2. sur le plan pédagogique, par des informations, des échanges d'expériences et de documents ;
3. sur le plan personnel, par les contacts d'instituteurs à professeurs de langues et d'ethnies différentes.

Nous ne saurions terminer ce rapport sans réitérer à nos amis du SNI nos remerciements chaleureux pour l'excellence de l'organisation de la rencontre préparatoire, et l'atmosphère de confiance et de franchise qu'ils ont su y faire régner.

GINETTE BAIN.

GEORGES BOBILLIER.

Comité central SPR

SESSION DE FÉVRIER DE CIRCE

Dans sa séance du 13 janvier 1971, le CC/SPR comprenant les membres de l'actuel comité, ceux du futur comité, les présidents de sections cantonales et les délégués SPR à CIRCE s'est essentiellement préoccupé des problèmes posés par la préparation de la session de février de CIRCE.

Etude de la grille

de répartition des heures du futur programme

Sous la présidence de J. John, une longue discussion s'engage sur l'opportunité de publier une telle grille et sur la forme à lui donner. Convient-il en effet de mettre à la disposition de tous les collègues une grille de répartition qui n'est encore qu'un document de travail fragmentaire et de donner ainsi libre cours à toutes sortes d'interprétations différentes et souvent contradictoires ? Relevons que nos délégués à CIRCE prévoient le plan de travail suivant :

- présentation des programmes (stade actuel) ;
- examen et adoption de ces programmes (dès février 1971) ;
- harmonisation (fin 1971).

En conséquence, ils estiment que c'est au moment du troisième stade qu'il faudra connaître les positions très nettes de l'ensemble des collègues, de manière à pouvoir trancher. **Enfin, ils nous font part de la volonté très clairement exprimée à CIRCE de ne pas dépasser le maximum-horaire du canton actuellement le moins chargé.**

Cependant, et de l'avis de toutes les associations cantonales représentées, il est indispensable qu'une grille soit publiée tant il est difficile de fixer le contenu d'un programme quand on ne connaît pas son contenant. La SPR s'attend à connaître le travail de CIRCE, chacun de nos collègues doit se sentir concerné et avoir l'occasion d'étudier les programmes

publiés en comparaison avec le nombre d'heures prévues pour chaque discipline.

En conséquence, une grille de répartition des heures du futur programme sera publiée dans l'« Educateur » (vraisemblablement dans le N° 5 du 12 février 1971), **grille comprenant le total des heures hebdomadaires par degré et une répartition en pour cent par discipline.**

Examen des programmes

Dans sa séance du 21 janvier, CIRCE a pris connaissance des programmes d'histoire et d'apprentissage de la lecture selon une nouvelle méthode. Cette nouvelle méthode de l'apprentissage de la lecture sera expérimentée dans 5 ou 6 classes par canton sous le contrôle de l'IRDP et ceci pendant un an avant d'être progressivement introduite dans toutes les classes.

Au cours de la session des 15 et 16 février, CIRCE adoptera les trois programmes suivants : travaux manuels, travaux à l'aiguille et dessin. Le programme d'étude du milieu y sera présenté. Relevons encore et à propos des programmes de travaux à l'aiguille et de travaux manuels qu'il a été souhaité que l'on parvienne à donner un but spécifique à cet enseignement en introduisant des leçons communes pour donner la même formation aux garçons et aux filles, une certaine spécialisation étant réservée.

Un dernier problème est évoqué au cours de cette séance, celui des maîtres spéciaux. C'est reposer le problème du maître polyvalent. Le dernier congrès SPR a pris position dans ce domaine. Finalement, les cantons seront à même de décider selon leur conception, leurs expériences et les impératifs locaux.

F. B.

Collègues, tous aux urnes les 6 et 7 février pour une solution d'équité et de justice.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : F. BOURQUIN, case postale 445
2001 Neuchâtel

Educateur : M. BESENÇON
1833 Les Avants-sur-Montreux

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18 - 379

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE : Fr. 24.— ; ÉTRANGER Fr. 30.—



vaud

Toute la correspondance intéressant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Jean Fluck, Valmont 1, 1010 Lausanne.

Avec une fleur

« La stabilité du nombre des instituteurs et l'augmentation continue du nombre des institutrices reflètent la féminisation progressive du corps enseignant. » (Compte rendu du DIP pour 1969, p. 32.)

En effet, de 1960 à 1969, le nombre des instituteurs primaires est passé de 605 à 587 ; celui des institutrices primaires seulement : de 631 à 829 — il était de 463 en 1950.

Donc le personnel enseignant féminin (maîtresses enfantines, institutrices primaires, de classe de développement, maîtresses ménagères, d'ouvrage, de dessin, de gymnastique) représente le 66 % environ de l'effectif total dépendant du service primaire.

Oui Messieurs, les deux tiers de vos collègues sont des femmes, privées de droits civiques en matière fédérale. Et je me suis laissé dire qu'à certaines incomberait même la tâche — à laquelle d'aucuns attachent quelque importance — de former de futurs citoyens.

Vous pouvez donc, les 6 et 7 février, contribuer à leur octroyer la citoyenneté à part entière.

Pour toute argumentation plus générale, veuillez vous référer à vos réflexions personnelles ou à votre quotidien habituel.

Alors, Messieurs et chers collègues...

Avec une fleur.

J. F.

Exposition Léonard de Vinci

Une exposition itinérante Léonard de Vinci, sous l'égide de la fondation Technorama suisse, sera présentée du 5 au 28 février 1971 à l'aula de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (heures d'ouverture : 14.00 h. à 21.00 h., semaine et dimanche). Elle donne un aperçu sur les travaux et les pensées de cet esprit génial. L'exposition est bien commentée, de sorte qu'elle est compréhensible à chacun. On y voit : sa vie et son temps, l'univers aux XV^e et XVI^e siècles, ses idées, son œuvre comme artiste, chercheur, anatomiste, architecte et urbaniste, ingénieur et inventeur.

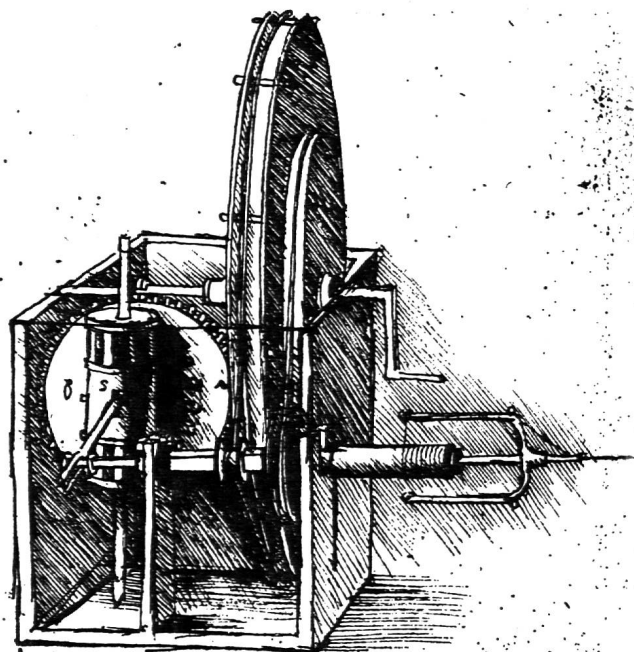
L'exposition comprend plus de 200 reproductions d'esquisses et de dessins ainsi que 12 modèles qui ont été construits par des apprentis sur la base de dessins originaux. Les œuvres d'art de Léonard de Vinci sont présentées dans une série de diapositives, sélectionnées par M. Franck Jotterand (durée 15 min. environ).

Léonard de Vinci est né le 15 avril 1452 à Vinci, petite bourgade nichée dans les replis des monts Albano, près de Florence. Il était connu surtout comme artiste par ses contemporains. Ses tableaux, pour ne citer que la « Joconde », attirent encore aujourd'hui foule d'admirateurs. Alors qu'il ne nous a laissé que deux douzaines de peintures au plus, il a rempli des milliers de pages de carnets. Beaucoup d'entre elles contiennent de brèves notes, des idées jetées à la hâte sur le papier. D'autres sont des projets soigneu-

sement écrits de manuels, destinés à l'enseignement. Sans nul doute, avait-il l'intention d'éditer des ouvrages fondamentaux sur presque toutes les disciplines scientifiques, accessibles à cette époque.

Pour tout renseignement, s'adresser au tél. (021) 27 66 98.

A. Frischknecht.



ROUET

La caractéristique essentielle d'un rouet à débit continu est la présence de l'ailette « flyer » dont la fonction est d'enrouler sur la bobine le fil terminé pendant l'opération continue de filage. La plus ancienne mention d'un rouet de ce genre se trouve dans le « livre de maisons » de la famille Waldburg (vers 1480).

Comme détail le plus frappant, cette esquisse de Léonard de Vinci montre un « répartiteur de fil » assurant la répartition régulière du fil sur la bobine.

Cet organe n'a été réinventé et introduit en Angleterre qu'en 1794.

Cours de formation des maîtres et maîtresses de gymnastique

DIPLÔME FÉDÉRAL N° 1

Un nouveau cours débutera le 15 septembre 1971. Inscription à adresser au Département de l'instruction publique, 3^e service, place de la Cathédrale 6, à Lausanne, jusqu'au 20 mars 1971. Tél. (021) 21 63 65.

Appel aux collègues de Lausanne et environs

La Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire organise cet été, à Lausanne, son 80^e Cours normal suisse. Les cours, d'une durée d'une à quatre semaines, s'échelonnent entre le 12 juillet et le 7 août. Problèmes scolaires, français, méthode du Sablier, italien même, mathématique, histoire, sciences, étude du milieu, moyens audiovisuels, technique et expression artistique, travaux manuels sont à l'ordre du jour. Quarante-deux cours différents seront donnés en français, un peu plus en allemand. Il y en aura pour tous les goûts et, bien souvent, on regrettera de n'avoir pas don d'ubiquité.

Mais il ne suffit pas que ces cours soient une réussite sur le plan pédagogique, il faut qu'ils le soient également sur le plan matériel. Or le gros souci des organisateurs est d'arriver à loger les 2500 participants probables. Jusqu'alors, ce problème a toujours été résolu grâce au concours de la population et des collègues. On a trouvé les chambres, et cela dans des localités moins importantes que Lausanne (Aarau, Schaffhouse, Lucerne).

Aussi les organisateurs du 80^e Cours normal suisse lancent un appel à tous les collègues de la région lausannoise, leur demandant d'appuyer fortement auprès de leurs élèves la tentative de prospection par papillons qui sera organisée sous peu. Et puis que chacun parmi vous fasse un effort personnel pour mettre, contre rétribution équitable, qui une chambre, qui un appartement libre à disposition du comité d'organisation, pour une, pour deux, pour trois ou pour les quatre semaines. Ce que d'autres ont fait, nous devons pouvoir le faire si chacun y met de la bonne volonté. Cet appel ne concerne pas seulement les Lausannois mais tous ceux qui, dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres, sont proches de notre chef-lieu.

Vous voudrez bien transmettre vos offres, dès que possible, à l'adresse suivante :

80^e Cours normal suisse
Commission de logement
Direction des écoles
1002 Lausanne

Merci de nous aider à contribuer à la réussite du 80^e Cours normal suisse.

F. Aerny

genève

Tout article ou communiqué concernant la rubrique genevoise doit désormais être adressé au nouveau correspondant : Jean Mermoud 12, chemin de la Grande-Gorge 1255 VEYRIER-GENÈVE

Arguments pour une révalorisation matérielle des maîtresses enfantines

« Plus l'écopier est jeune et plus l'enseignement est difficile ainsi que gros de conséquences pour l'avenir ».

Piaget : Psychologie et pédagogie. P. 187

1. L'ENSEIGNEMENT ENFANTIN

Les psychologues attribuent une importance primordiale aux premières années de l'enfant et au premier contact de celui-ci avec la société, contact qu'il a par le truchement de l'école.

C'est du bon départ qu'un enfant aura pris à l'école enfantine que dépendra toute la suite de sa scolarité et même, en une certaine mesure, son avenir.

Cette évidence n'a pas échappé aux autorités scolaires genevoises qui vouent le plus grand soin au recrutement et surtout à la formation des maîtresses enfantines.

2. ÉTUDES - BREVET

La maîtresse enfantine genevoise poursuit des études très complètes et reçoit, comme ses collègues primaires, une formation de type universitaire, avec, notamment, deux semestres à l'Institut des sciences de l'éducation, année aboutissant à l'obtention d'un certificat propédeutique.

Elle est en possession d'un brevet à valeur universitaire qui représente quatre années d'efforts, brevet qui s'ajoute soit à une maturité, soit au diplôme de culture générale ou au diplôme de l'Ecole de commerce.

En effet, à Genève, la formation des maîtres primaires et celle des maîtresses enfantines sont parallèles; elles comportent une majorité de cours communs, la spécialisation n'intervenant qu'au cours de la troisième année, chacun se préparant, à ce moment-là, plus particulièrement pour les degrés dans lesquels il devra enseigner, ceci sans que les exigences soient moindres pour les candidates enfantines.

Notons à ce propos, que candidats à l'enseignement primaire ou enfantin reçoivent le même salaire durant les deux premières années d'études et que c'est à partir de la troisième année seulement qu'une différence de traitement intervient entre les deux ordres d'enseignement, alors même que rien ne permet d'affirmer que les études soient plus faciles pour les candidates enfantines que pour les candidates primaires.

Rappelons que les trois années des Etudes pédagogiques sont consacrées à la vérification des aptitudes, à la consolidation de la culture générale (1^{re} année), à des études psycho-pédagogiques (2^e année) et, enfin, à un entraînement intellectuel intense (préparation de leçons, recherches personnelles) et une formation pratique poussée (leçons, stages), qui aboutissent à l'obtention du brevet (3^e année). Quant à la quatrième année, c'est l'année de vérité qui se concrétise, si tout va bien, par la confirmation, et durant laquelle la nouvelle brevetée, comme le nouveau breveté primaire, doit présenter un travail de fin d'études, soumis aux mêmes critères d'appréciation.

3. LA FONCTION

a) Responsabilités

La maîtresse enfantine est responsable de la totalité de l'enseignement, de l'instruction et de l'éducation d'une classe (2^e enfantine ou 1^{re} primaire, parfois classe à deux

degrés ou même trois degrés). Elle ne reçoit aucune aide extérieure : il n'y a pas à ce niveau de leçons avec des maîtres spéciaux (gymnastique, rythmique, chant, travaux manuels, ou travaux à l'aiguille), si ce n'est tous les deux ans, la collaboration facultative d'une maîtresse de dessin pendant six séances de 2 heures.

Elle ne connaît pas davantage le travail avec une demi-classe, lorsqu'un maître spécialiste prend en charge une moitié de la classe, l'autre moitié travaillant avec le titulaire ; on ne peut, en effet, envisager de laisser assumer l'enseignement dans une classe enfantine par plusieurs maîtresses, la psychologie de l'enfant de 4 à 7 ans exigeant une grande stabilité et un climat sécurisant qui favoriseront l'épanouissement de l'enfant.

Soulignons également que la disponibilité de l'enseignante à ce niveau est intense à chaque instant de la journée, les enfants n'étant pas à même d'effectuer certains travaux entièrement seuls.

La conscience professionnelle de la majorité des maîtresses enfantines genevoises et leur engagement pédagogique les placent bien au-dessus de l'imagerie traditionnelle de la routine et de la seule patience : tout observateur quelque peu averti en conviendra volontiers.

b) Programmes

L'enseignante enfantine est déjà engagée sur une voie d'avenir et a dû faire, ces dernières années, un effort de recyclage important. En effet, l'école enfantine s'est enrichie de techniques et de méthodes très diverses : exercices spatio-temporels, mathématique moderne, exercices perceptifs, activités créatrices, exercices de prélecture, éducation musicale. Dans le domaine du langage et de l'expression, des changements méthodologiques importants sont déjà intervenus, d'autres sont en voie d'élaboration ; l'enseignement devient de plus en plus riche et varié. Enfin, une nouvelle méthode pour l'enseignement de la lecture (méthode du Sablier) est expérimentée et sera sans doute généralisée dans les mois qui viennent.

c) Préparations

L'hétérogénéité des classes enfantines nécessite un travail par groupes ou individualisé ; une bonne organisation et une préparation consciencieuse des leçons sont donc indispensables. Or, s'adressant toujours aux mêmes enfants, la maîtresse enfantine ne peut reprendre deux fois la même leçon, même pour des groupes différents, ces groupes étant constitués selon les possibilités des enfants.

L'enseignement dispose de programmes, de notes méthodologiques, mais de peu de livres, de manuels ; elle bâtit ses leçons selon l'actualité, l'opportunité ; elle doit pour cela faire appel autant à son imagination qu'à ses connaissances psychologiques. Ainsi, en plus des heures astreignantes de tenue de classe, la maîtresse enfantine consacre de très nombreuses heures à la préparation des leçons, à la recherche de documentation et à la confection du matériel nécessaire soit pour accompagner ses démonstrations ou illustrer son enseignement, soit pour servir à des exercices de manipulation ou à des jeux individuels. A ce niveau, l'enseignement doit, bien entendu, être très concret, imagé ou palpable.

Le matériel doit sans cesse être renouvelé afin de maintenir toujours aussi intense un intérêt que l'âge de l'enfant rend très éphémère. Les enfants de 5 à 7 ans sont sans doute plus éveillés, plus réceptifs, plus ouverts que les enfants du même âge ne l'étaient il y a quelques années. Ils ont déjà, pour la plupart, fréquenté des jardins d'enfants et certains travaux que les élèves de leur âge faisaient jadis à l'école enfantine, ils les ont déjà effectués au jardin d'en-

fants, d'où l'introduction des nouvelles techniques citées plus haut. Mais ces enfants ont aussi un esprit critique plus développé, sont plus difficiles à contenter, d'où la nécessité pour la maîtresse de se renouveler sans cesse, afin de capter leur attention et d'éveiller leur intérêt.

Enfin, comme les enseignants primaires, les maîtresses enfantines ne se contentent pas d'utiliser les découvertes pédagogiques les plus récentes, mais encore, dans la mesure de leurs moyens, participent à leur expérimentation et à leur amélioration.

d) Dépistage

Dans sa classe, la maîtresse enfantine reçoit tous les enfants d'un âge donné, quel que soit leur développement psychologique ou leurs difficultés d'adaptation à la vie collective. Il s'agit pour la maîtresse de dépister les enfants dits « caractériels » ou « débiles », soit les élèves qui auront besoin nécessairement d'une attention toute particulière. C'est à la maîtresse qu'il appartient d'apprécier s'il faut signaler ou non ces enfants ; lorsqu'elle estime que c'est nécessaire, elle rédige un rapport détaillé pour le Service médico-pédagogique, service qui examinera l'enfant et décidera s'il y a lieu de placer l'élève dans une classe spécialisée, à l'école primaire pour la suite de sa scolarité ou si, au contraire, il peut rester dans la classe tout en suivant des cours de rééducation.

La maîtresse enfantine doit être très attentive à la prévention de certains troubles, la dyslexie notamment, troubles qui peuvent handicaper très sérieusement certains élèves pour la suite de leur scolarité.

e) Rôle social

Dans le domaine social, les maîtresses enfantines se trouvent également face à de nouvelles situations.

La proportion d'enfants de parents de langue étrangère est importante. Il s'agit d'enfants qui viennent d'arriver à Genève, ou qui, bien qu'y étant nés, ne parlent pas le français à leur entrée à l'école enfantine et auxquels, en plus de l'apprentissage de la lecture, il faut d'abord apprendre à parler couramment notre langue.

A ce propos, il faut relever que les retards scolaires, encore peu importants, il est vrai, dans les classes enfantines, touchent tout de même 10,5 % des garçons étrangers issus de classes dites inférieures de la population, ceci en 1^e P déjà, ce pourcentage s'élevant à 19,1 % dès la 2^e P (Annuaire statistique de l'éducation - Genève, sept. 1970).

S'il est courant de parler de démocratisation des études au niveau secondaire ou universitaire, nous estimons que toute véritable démocratisation doit commencer à l'école enfantine. Un effort considérable est à faire dans ce sens, effort qui ne sera efficace que si, d'une part, les maîtresses sont très qualifiées et conscientes des problèmes, et que si, d'autre part, les conditions de travail sont aménagées de telle sorte que chaque enfant puisse s'insérer dans une scolarité normale quel que soit son handicap culturel de départ.

Enfin, il faut signaler un phénomène relativement nouveau ; on constate, en effet, que les parents sont de plus en plus jeunes et très souvent désemparés ; les mères viennent fréquemment demander conseil et appui aux maîtresses. Les contacts avec les parents sont, surtout au niveau infantin, quotidiens.

f) Horaire

Le temps imparti aux corrections dans les degrés supérieurs est compensé au niveau infantin par celui consacré à la confection de matériel (puisque chaque leçon en néces-

site), et aux contacts plus nombreux avec des parents aux prises avec les premiers pas scolaires de leurs enfants.

Il y a aussi, en plus de l'enseignement et les heures consacrées à la recherche de documents, la multitude des tâches quotidiennes à effectuer hors de la présence des élèves : préparation de tableaux noirs, distribution de matériel (à l'école enfantine, c'est une règle : tout doit être prêt pour que les enfants commencent à travailler lorsqu'ils entrent en classe), arrangement de la classe pour le travail en groupes, organisation d'ateliers (la classe enfantine change de physionomie plusieurs fois dans la journée ; on déplace les pupitres, les tables, les chaises selon le genre de leçons ou d'activités), décoration de la classe, travaux administratifs...

Mentionnons aussi le repêchage d'élèves qui ont de grandes difficultés et avec lesquels un travail individuel s'impose après les heures de tenue de classe.

Tout ceci représente plusieurs heures par jour de préparation en classe, qui, ajoutées aux heures de préparation à domicile, constituent un horaire extrêmement chargé, contrairement à ce que pourraient croire ceux qui s'imaginent encore qu'une maîtresse enfantine travaille moins que les enseignants d'autres secteurs, également chargés de la responsabilité d'une classe.

AVENIR DE LA PROFESSION

a) Recrutement

Si, actuellement, en ce qui concerne le recrutement des maîtresses enfantines, la situation paraît réjouissante, il est toutefois indispensable que soit maintenue à l'esprit la nécessité de faire face aux exigences d'une pédagogie moderne et démocratique, telle que nous venons de la décrire. Un abaissement des effectifs, notamment, doit absolument être envisagé ; les effectifs actuels de 25, 30 élèves, parfois davantage, devraient s'abaisser, par l'ouverture de classes plus nombreuses, à 20 élèves, afin que les charges dévolues à la maîtresse enfantine puissent être assumées.

Sur le plan qualitatif, une revalorisation matérielle équitable doit permettre de garder et d'attirer des personnes de valeur, personnes dont le secteur infantin a autant besoin, sinon davantage, que les autres ordres d'enseignement.

Il faut que le choix d'un type de classe soit dicté par le goût, la vocation et éviter à tout prix qu'il soit dépendant de questions de salaire. La fonction de maîtresse enfantine nécessitant, en plus des connaissances psychologiques et pédagogiques approfondies, un goût artistique très développé pour enseigner aux jeunes enfants l'expression et l'esthétique sous toutes leurs formes, offrira des débouchés extrême-

ment intéressants aux titulaires de la nouvelle maturité artistique notamment. Il serait regrettable que ces titulaires se détournent d'une voie passionnante parce qu'elle se trouve dévalorisée financièrement.

b) Recyclage

Les maîtresses enfantines sont conscientes que, comme les autres enseignants, elle auront sans cesse, tout au long de leur carrière, à créer, expérimenter, se perfectionner, dans un domaine ou un autre, souvent dans plusieurs à la fois, puisqu'elles assurent la totalité de l'enseignement d'une classe d'âge riche de l'avenir de notre société.

NOS PRINCIPAUX ARGUMENTS, EN RÉSUMÉ :

1. L'enseignement infantin est aussi important que l'enseignement des degrés supérieurs.
2. La maîtresse enfantine genevoise est particulièrement qualifiée.
3. Elle a fait des études de même type que les instituteurs primaires.
4. Elle est responsable de la totalité de l'enseignement, de l'instruction et de l'éducation des enfants qui lui sont confiés.
5. Elle ne reçoit aucun appui extérieur (maîtres spéciaux).
6. L'enseignement infantin s'est enrichi, ces dernières années, d'une quantité de techniques nouvelles.
7. La maîtresse enfantine est déjà engagée sur une voie d'avenir et a fait un effort de recyclage considérable.
8. Elle doit et devra, tout au long de sa carrière, se perfectionner.
9. En plus des heures de classe, un temps important est consacré aux préparations des leçons et à la confection de matériel approprié.
10. L'enseignante joue un rôle social de plus en plus important.
11. C'est à l'école enfantine que commence la démocratisation des études.
12. Le dépistage précoce des troubles chez l'enfant est indispensable.
13. L'hétérogénéité des classes nécessite un travail par groupes et, dans certains cas, individualisé.
14. L'enseignement infantin a besoin de personnes de valeur.

Les pouvoirs publics se doivent d'examiner la situation des maîtresses enfantines avec soin et bienveillance.

Ils auront à cœur de revoir leurs propositions financières du 15.12.1970, propositions qui sont ressenties comme une

VERBIER CHAMPEX
1500-3000 m. 1500-2200 m.

BRUSON
1100-2200 m.

33 installations. Débit : plus de 1800 personnes à l'heure. Les abonnements de Téléverbier sont valables sur toutes les installations de Verbier, Champex et Bruson.

Skilift de Vers-l'Eglise

Belles pistes.

Grand parking — A 100 m gare ASD.

Arrangements pour groupes.

Possibilité d'organiser des camps.

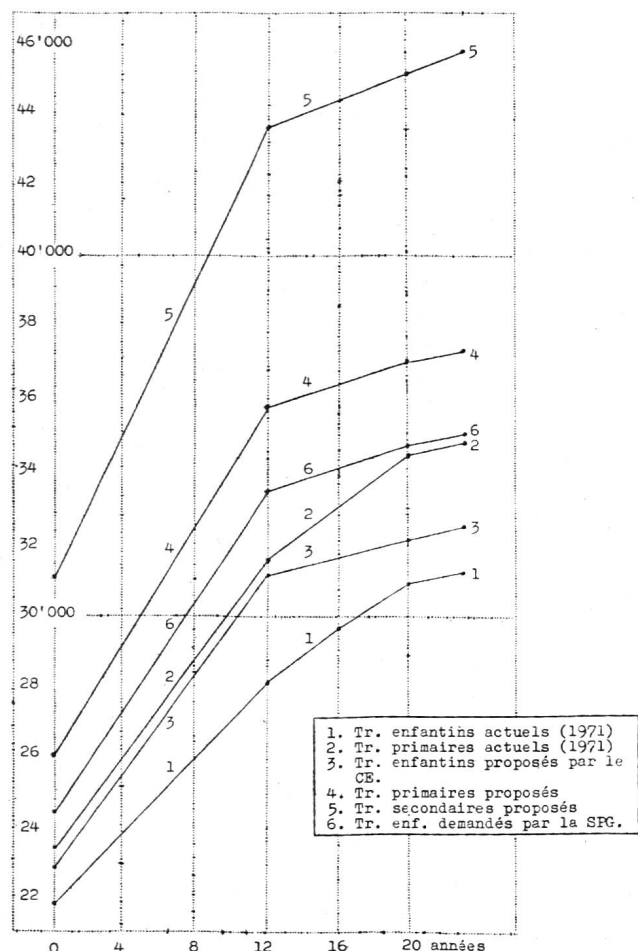
Tél. (025) 6 41 67 ou 6 42 26.

dévalorisation injustifiée d'un des secteurs de l'enseignement, ceci en dépit de l'augmentation des traitements prévue.

Les pouvoirs publics se doivent d'examiner la situation des maîtresses enfantines avec soin et bienveillance.

Ils auront à cœur de revoir leurs propositions financières du 15 décembre 1970, propositions qui sont ressenties comme une dévalorisation injustifiée d'un des secteurs de l'enseignement, ceci en dépit de l'augmentation des traitements prévue.

COURBES DES TRAITEMENTS



Séance de délégation du 17 décembre 1970

Sont présents : les représentants de la DEP et les membres du comité de la SPG.

Avant d'aborder l'ordre du jour, R. Grob informe la DEP des résultats de l'entrevue du 15 décembre avec le Conseil d'Etat. Il précise que sur de nombreux points, nous avons obtenu satisfaction mais que la SPG ne peut accepter les propositions concernant les maîtresses enfantines. En effet, l'écart actuel se creuserait, contre tout bon sens. La SPG est donc amenée à formuler des contre-propositions. (C'est d'ailleurs chose faite et un nouveau

mémoire, dont le texte figure d'ailleurs dans le présent numéro, a été envoyé au Conseil d'Etat.) La SPG a également demandé l'effet rétroactif pour cette revalorisation et ce au 1^{er} janvier 1971.

ORDRE DU JOUR :

Point 1. Cours pour responsables des premiers soins (présenté par Mme L. Palandella)

La SPG désire connaître :

a) Quelle est l'étendue et la limite de la responsabilité des personnes chargées des premiers soins ?

Rép. DEP : C'est l'Etat qui est responsable du point de vue civil.

b) Ne pourrait-on uniformiser la liste du matériel destiné aux premiers soins ?

Rép. DEP : La DEP approuve et veillera à faire adopter une telle mesure.

c) Peut-on envisager un recyclage des responsables afin d'actualiser leurs connaissances ?

Rép. DEP : Des cours auront lieu (pendant les heures scolaires), si possible au printemps. On commencera par les personnes n'ayant reçu aucune formation.

d) Les candidats ne pourraient-ils recevoir une formation adéquate durant les études pédagogiques ?

Rép. DEP : La DEP étudiera la question avec la Direction des études pédagogiques.

Point 2. Perfectionnement

2a) Cours Berchtold (présenté par R. Grob)

Ce cours est apprécié par la SPG. Cependant, le fait de détacher des maîtres pour la confection d'un matériel d'histoire a un peu surpris. En effet R. Grob pense qu'il s'agit de dresser une liste des besoins et d'établir un ordre d'urgence car certains congés n'ont pas été accordés à des maîtres participant à des expériences actuellement en cours.

Rép. DEP : La DEP est d'accord que les recherches doivent être planifiées. Cela demandera un certain temps mais, en attendant ces nouvelles structures, la SPG pourra présenter des propositions et des dérogations pourront être accordées de cas en cas.

2b) Décentralisation de certains cours sur la rive gauche (présenté par J. Mermoud)

De nombreux arguments militent en faveur de cette décentralisation qui est réclamée depuis fort longtemps par de nombreux membres : traversée de ville aux heures de pointe, perte de temps considérable, difficultés de parage à Geisendorf, locaux indisponibles, etc.

La SPG propose donc l'école des Promenades à Carouge. Ce bâtiment, fort bien situé (lignes 12 et 14, facilités d'accès et de parage) dispose en effet d'une salle de conférences et de plusieurs locaux adaptés aux nécessités des différents cours.

Rép. DEP : La DEP accepte la proposition en admettant le bien-fondé des arguments. (Un cours de mathématiques a d'ailleurs immédiatement été organisé à l'école des Promenades.)

Point 3. Propagande dans les écoles (présenté par P. Dunner)

La SPG, à la suite de la propagande faite dans les écoles par un groupe affilié à la VPOD, désire pouvoir afficher librement des documents dans les écoles sans avoir à demander chaque fois une autorisation à la DEP. En contrepartie, elle s'engage à envoyer à la direction un exemplaire de ce qui sera affiché.

Rép. DEP : La DEP n'est pas disposée à remettre en question la règle établie. L'affaire VPOD sera portée devant le président de la DEP. La DEP veillera cependant à ne pas retarder les autorisations.

R. Grob ne se montre pas satisfait et demande que le dossier reste ouvert.

Point 4. Expériences classes ouvertes (présenté par R. Grob)

La SPG estime que le maître doit garder l'entière liberté d'accepter ou de refuser de telles expériences, ainsi d'ailleurs que les réunions de parents.

Rép. DEP : Cette liberté est laissée à l'enseignant, la règle veut cependant que « l'instituteur ait vu tous les parents avant Noël ».

Point 5. Remplacement des maîtres participant à des séminaires ou à des séances de travail. Déjà évoqué au point 2.

Point 6. Indemnités pour activités parascolaires (présenté par D. Dunner)

La SPG s'étonne de voir des différences de rémunération entre les études surveillées ou les cours de français d'une part, et les cours d'appui donnés par des enseignants en congé, ceci pendant les heures scolaires.

Rép. DEP : Les premiers cours sont considérés comme heures supplémentaires, donc mieux rémunérés. L'indemnité pour les cours d'appui ne doit pas dépasser le salaire d'une remplaçante, qui elle, doit enseigner toutes les branches pendant la journée. R. Grob se réserve le droit de revenir sur cette question.

Point 7. Fonds scolaire (présenté par R. Grob)

Il existe un malaise certain et de nombreux parents ont déjà réagi. D'autre part, on constate de très grandes différences entre les dotations faites par certaines communes et la ville de Genève qui ne distribue aucun matériel. Une uniformisation est souhaitée.

Rép. DEP : Le problème est à étudier. Les classes doivent être équipées de matériel et le fonds scolaire pourra ainsi retrouver sa destination première qui est d'assurer des parrainages ou des campagnes d'aide au prochain.

Point 8. Divers

a) M. Christe signale qu'un atelier sera ouvert à l'école du Grütli au début février et mis à disposition des enseignantes pour la confection de matériel de mathématique. La DEP remercie la SPG pour le matériel offert aux maîtresses enfantines.

b) La SPG a demandé de pouvoir bénéficier d'une déduction de Fr. 400.— pour frais professionnels. Elle en informe la DEP.

c) La SPG demande que son président puisse être déchargé de sa classe une demi-journée par semaine.

Rép. DEP : Cela pose une question de principe. Une demande écrite doit être formulée.

d) La SPG signale la création d'une commission interne concernant le problème de l'inspection.

La DEP s'est aussi penchée sur ce problème et un document va sortir. Il sera remis à la SPG.

e) Rentrée anticipée dans les classes enfantines. Les résultats ne sont pas satisfaisants et la généralisation de cette entrée est abandonnée.

Genève, le 26 janvier.

J. M.

SPG Assurances

ASSURANCE « COMPLÉMENT DE TRAITEMENT EN CAS DE MALADIE ».

RAPPORT CONCERNANT L'EXERCICE ALLANT DU 1.9.68 AU 31.8.69.

Personne ne doit ignorer qu'en cas d'absence pour cause de maladie le règlement prévoit une diminution du traitement de 50 % après trois mois d'inactivité déjà et la suppression au bout d'un an.

Nos membres peuvent, pour une prime variant entre Fr. 72.— et Fr. 215.— par année, bénéficier du contrat collectif passé en 1967 entre la Mutuelle vaudoise et notre société, contrat qui assure le paiement du traitement brut à 80 % durant 3 ans.

Si vous désirez vous assurer, adressez-vous au soussigné, responsable de ce contrat.

Membres assurés durant l'exercice 1968-1969 : 142.

Sinistres : 2.

Primes encaissées	Fr. 15 746.45
-------------------	---------------

./i. rabais de 3 % pour prime supérieure à F. 7000.— (versé à la caisse centrale)	Fr. 472.35
---	------------

	Fr. 15 274.10
--	---------------

./i. commission de gestion de 5 % sur la prime effective	Fr. 763.50
--	------------

Prime totale due	Fr. 14 510.60
------------------	---------------

Total des indemnités payées pour les deux cas mentionnés ci-dessus : Fr. 1558.20.

Participation au bénéfice réalisé durant cet exercice Fr. 5025.20 (versée à la caisse centrale).

Nous rappelons également à nos membres l'existence d'un contrat d'assurance-accidents entre la SPG et la Mutuelle vaudoise accidents. Des indemnités (décès/invalité/hospitalisation) s'ajoutent à celles versées par l'Etat.

Cette assurance doit être souscrite directement auprès de la MVA.

Charles Mathiss.

A L'AULA DU CENTRE PÉDAGOGIQUE

Le mercredi 10 février 1971, à 20 h. 30

TROIS HEURES DE JAZZ NEW ORLEANS
avec le célèbre orchestre **OLD SCHOOL BAND**

Prix des places : Fr. 5.—

Billets en vente auprès des candidats responsables,
au secrétariat des études pédagogiques,
rue de Lyon, 58, Genève, et à l'entrée.

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400, Le Locle, téléphone (039) 31 32 29.

Comité central

SÉANCES DES 15 ET 18 JANVIER 1971

Présidence : Claude Zweiacker, président.

TRAVAUX A L'AIGUILLE. — La publication des projets de programmes romands de CIRCE intéresse de façon diverse, et à titre divers, les enseignants du canton. C'est ainsi que le Comité central a jugé utile de réunir à Neuchâtel les maîtresses chargées de l'enseignement des travaux à l'aiguille. La plupart font partie de la SPN. Il s'est néanmoins constitué, sur le plan cantonal, une association qui groupe ces maîtresses spécialisées. L'initiative du CC s'est révélée fructueuse, de telle sorte que les responsables de cette association ont émis le désir d'être associées plus étroitement à l'action de la SPN. Il leur a été suggéré de constituer une sous-section au sein de la SPN fonctionnant sur le modèle de la société de perfectionnement pédagogique (SPP), sous-section qui garde toute sa liberté d'action et son autonomie, mais par les liens organiques créés, conjugue son activité avec celle de la SPN, et peut se réclamer de son audience.

REVALORISATION. — Dans l'« Educateur » N° 37 du 27 novembre dernier, nous avons fait état des tous premiers jalons posés par le Cartel cantonal VPOD auprès du Conseil d'Etat, en vue de l'étude d'une future revalorisation. Le secrétaire fédératif romand a préparé un texte nouveau et plus complet qu'il fera parvenir ce mois encore à l'autorité cantonale.

Dans l'analyse de la situation générale, le document fait état de l'évolution prévisible de l'indice du coût de la vie pour 1971. On sait que si, en 1970, l'augmentation de l'indice a accusé, pour la première fois depuis 1952, un taux de 5,4 %, les perspectives pour 1971 peuvent se situer aux alentours de 6,5 % à 7 %. (Cf. les interviews de M. Celio, conseiller fédéral, à la radio et à la TV.) Jusqu'ici, les traitements du personnel de l'Etat, grâce aux dispositions légales, ont suivi la courbe du renchérissement. Cependant, et comme toujours en pareil cas, ce sont les employés appartenant aux catégories modestes qui ont subi le plus durement le contre-coup de l'évolution économique. En effet, les adaptations en pour cent du salaire de base n'ont permis, en réalité, que de maintenir les traitements dans leur valeur de 1966, tout en accentuant les écarts entre les classes. Qu'on en juge : un salaire minimum fixé en 1966 à Fr. 10 500.— a été amélioré, par le jeu des allocations de renchérissement, de Fr. 1050.—, alors que le salaire de Fr. 42 000.— l'a été de Fr. 4200.—. La différence est par trop considérable.

On constate également que le revenu national s'est accru, en chiffres absolus, de 50,1 à 66,5 milliards de francs entre 1965 et 1969. La comparaison entre l'évolution des salaires dans le secteur privé et le secteur public, comparaison effectuée sur les statistiques établies dans les cinq grandes villes, fait apparaître un déficit de l'ordre de 20 % au détriment du secteur public.

Quatorze cantons ont, depuis 1966, date de la dernière revalorisation neuchâteloise, soit en 1969, soit en 1970, procédé à une revalorisation variant entre 2 % (Argovie) et 13 % (Glaris). Six d'entre eux envisagent une nouvelle augmentation pour 1971.

En conséquence, le Cartel cantonal VPOD estime qu'une simple modification des chiffres de l'échelle des traitements ne suffit pas. Les associations souhaitent une revalorisation morale réelle des professions qu'elles représentent.

Il propose donc au Conseil d'Etat :

1. De rechercher un système moderne de rémunération qui tienne compte de l'évolution future et englobe un certain nombre d'éléments qui ont jusqu'ici été laissés de côté.
2. La constitution d'organes paritaires susceptibles d'étudier un tel système et d'arriver à chef dans un délai de deux ans.
3. Dans cette attente, de décider l'octroi, si possible dès le 1^{er} juillet 1971, d'une allocation transitoire ou provisionnelle, calculée en pour cent, mais au moins sur le maximum de la classe 6.

Le chiffre proposé pourrait se situer vers 8 %, et ce mode de faire garantirait aux classes les plus basses une augmentation proportionnellement plus élevée.

Cette solution transitoire permettrait l'étude approfondie d'un système qui rendrait à la fonction publique sa vraie place dans la société.

Le même principe pourrait être appliqué aux adaptations annuelles découlant des fluctuations de l'indice. Le minimum de compensation devrait être calculé sur le maximum de la classe 6 de l'échelle des fonctionnaires (soit la classe 10a du personnel enseignant).

Une fois de plus, le Comité central ne peut que remercier le secrétariat fédératif romand VPOD, et plus particulièrement le collègue Joseph Villat, de l'excellent travail basé sur une documentation fouillée, et de la fermeté avec laquelle il a pris en main la défense des intérêts de **tous les enseignants** du canton. Il va de soi que le CC suivra avec attention l'évolution de ce problème, et que la SPN sera associée à la commission paritaire proposée.

JARDINIÈRES D'ENFANTS. — A la suite de la résolution votée à la dernière assemblée de délégués, le CC a pris un contact direct avec le comité de l'Association de J.E. du canton. Dans la perspective d'une future cantonalisation de l'enseignement préscolaire, option incluse dans le texte du concordat récemment voté par le Grand Conseil, et vu les incidences prévisibles de l'adoption éventuelle des programmes romands sur l'activité des jardins d'enfants, les responsables des deux associations ont jugé utile de se rencontrer. Quatre membres du comité des J.E. assistent à une partie de la séance du CC/SPN. C'est tout d'abord l'occasion pour chacun de faire connaissance, et de définir les buts et les moyens d'actions des associations respectives.

L'Association de J.E. du canton groupe quelque 60 membres, soit le 80 % des jardinières en fonction. Son activité consiste essentiellement en rencontres, cours de perfectionnement annuels. La disparité des conditions de travail et des moyens mis à disposition est grande, car les formations de base sont très différentes, et les conditions matérielles dépendent des employeurs, dans la plupart des cas, les communes. En fait, les titres obtenus ne jouent aucun rôle dans la rémunération.

Si les associations d'enseignants, nommément la SPR, ont réussi, après quatre ans d'efforts et d'insistance, à obtenir un droit de participation à l'élaboration et à la discussion

des programmes romands, les jardinières d'enfants, pourtant intéressées, n'ont été l'objet d'aucun contact officiel à ce sujet.

D'autre part, les relations entre jardinières d'enfants et maîtresses des premières années primaires sont sporadiques et isolées. L'harmonie souhaitée dans la construction de l'édifice scolaire nécessiterait un travail en commun plus approfondi et plus efficace.

C'est pourquoi la SPN est prête à accueillir l'Association des jardinières d'enfants en tant que sous-section, au même titre que la SPP ou les maîtresses de travaux à l'aiguille.

Les modalités restent à définir ; ce rapprochement va dans le sens d'une politique SPN qui se veut omniprésente dans tout ce qui touche à l'éducation des enfants.

INTÉGRATION. — La commission de réflexion sur l'intégration de la section préprofessionnelle à l'enseignement secondaire a commencé ses travaux. Au rythme d'une séance toutes les trois semaines, elle parviendra sans doute à jeter les bases d'un système solide, donnant toute garantie à l'intégrité de cette section. Rappelons que les membres en sont : pour le Département : M. Roger Hugli, chef de service au DIP, M. P. Perret, inspecteur, et M. Monnier, directeur de l'Ecole secondaire régionale de Fleurier. Pour la SPN : M. C. Zweiacker, président central, Serge Bouquet, membre du CC. et Pierre Brossin, président de la section du Locle.

FORMACO. — La propagande pour la contribution volontaire en faveur de l'érection d'un centre de formation continue au Pâquier n'est pas encore parvenue à tous les collègues. Nous rappelons que l'action se poursuit et que vous pouvez encore verser votre contribution (Fr. 25.—) au CCP 20 - 3691 à Boudry.

GB.

Prix pédagogique

La commission du Prix pédagogique a décidé d'attribuer le prix 1971 à notre collègue **Lily Vuille**, institutrice à Neuchâtel. Nous reviendrons plus en détail sur cet événement dans le prochain numéro. Nous tenons cependant à féliciter d'ores et déjà notre estimée collègue, heureux de la distinction qui vient couronner une prestigieuse carrière de pédagogue.

GB.

Recrues

Nous saluons très cordialement l'entrée dans la SPN des collègues suivants :

Mlles Marianne Sydlar, institutrice au Landeron ; Cosette Pétremand, à La Chaux-de-Fonds ; Françoise Junod, au Locle ; Suzanne Moser, au Locle ; Liliane Hupka, à Boudry ; Danièle Maradan, à Boudry ; Marie-Claude Tinembart, à Boudry ; Annie Walaschik, à Boudry ; Anne-Marie Gentil, à Colombier ; Denise Huguenin, à Colombier ; Anne-Marie Hasler, aux Ponts-de-Martel.

MM. René Tailfer, instituteur à Neuchâtel ; Michel Kullmann, au Landeron ; Michel Rognon, à Fontainemelon ; Daniel Thommen, à Fontainemelon ; Blaise Berthoud, à Couvet ; Charles-Edouard Bobillier, à Couvet ; Robert Goffinet, à Fleurier ; Bernard Gogniat, à Travers.

Que tous ces jeunes collègues qui ont compris la nécessité d'apporter leur contribution aux efforts d'une association

professionnelle efficace soient les bienvenus, et trouvent au sein de la SPN l'appui, les conseils, les amitiés qu'ils en attendent.

GB.

Contributions neuchâteloise à l'« Educateur »

Le bulletinier cantonal, ainsi que les rédacteurs de l'« Educateur » sont toujours heureux de recevoir des articles, des textes qu'ils soient d'ordre pédagogique ou corporatif. L'« Educateur » est votre journal, ses colonnes vous sont ouvertes. Rappelons toutefois que les textes doivent parvenir au bulletinier au minimum douze jours avant la parution du journal.

Les contributions d'ordre pédagogique sont à envoyer directement au rédacteur de l'« Educateur », M. M. Besençon, 1833 Les Avants-sur-Montreux.

Les nouvelles corporatives seront transmises au bulletinier cantonal : G. Bobillier, Jeanneret 39a, 2400 Le Locle.

GB.

Collègues, tous aux urnes les 6 et 7 février pour une solution d'équité et de justice.

VOYAGES CULTURELS aux foyers des civilisations

bien préparés

bien accompagnés

Programme 1971 sur demande

Voyages Pour L'ART

70, ch. du Devin

1012 LAUSANNE

Tél. (021) 32 23 27

Jura bernois

Toute communication doit être envoyée au correspondant jurassien, M. Francis Erard, instituteur, 2158 Nods.
Téléphone (038) 51 28 33 ou 51 13 76

Le canton de Berne et la coordination scolaire : où en sommes-nous ?

Au cours de la session parlementaire de septembre, le Grand Conseil a examiné en première délibération, le projet de modification de la loi sur l'école primaire et sur les écoles moyennes, visant à rendre possible la coordination scolaire sur le plan fédéral. Chacun se souvient de la controverse qui a régné au sujet de la fixation du début de l'année scolaire, une faible majorité du Parlement (74 voix) se prononçant pour le 1^{er} octobre alors qu'une forte minorité (68 voix), suivant en cela la proposition gouvernementale, optait pour le 1^{er} août.

La seconde lecture aurait dû, normalement, intervenir lors de la session de novembre. Toutefois, à la suite de l'intervention de plusieurs députés qui tenaient à disposer de quelques semaines supplémentaires pour gagner à leurs vues un certain nombre d'opposants qui s'étaient manifestés dans l'ancien canton, contre le début de l'année scolaire au 1^{er} août, il fut décidé de renvoyer le second examen de cette importante modification de loi à la session de février 1971.

Entre-temps, la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique adoptait les 29 et 30 octobre 1970, à Montreux, le concordat sur la coordination scolaire. Ce document important en faveur de l'harmonisation des systèmes scolaires de notre pays prévoit à son article 2 que l'année scolaire commence dans tous les cantons concordataires, à une date comprise entre le 15 août et le 15 octobre. La proposition gouvernementale, soutenue par la grande majorité des députés du Jura, de faire débiter l'année scolaire au 1^{er} août, devenait ainsi caduque. Ce fait obligea la DIP à reconsidérer sa position à la lumière des réalités nouvelles contenues dans le texte concordataire.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous savons que la seconde lecture de la loi interviendra au cours de la session de février mais n'ayant pas encore reçu de la chancellerie cantonale, le projet mis au point par la commission parlementaire, à la suite, paraît-il, de laborieuses discussions, il ne nous est pas possible d'en donner connaissance en détail à nos collègues jurassiens et biennois.

Cependant, selon des renseignements obtenus à bonne source, il est vraisemblable que la commission parlementaire sur la coordination proposera le maintien du début de l'année scolaire au 1^{er} octobre avec une disposition légale particulière permettant à la partie française du canton de débiter au 15 août afin de rendre possible la coordination sur le plan romand. Il semble désormais que « la bataille de l'automne » (pour le Jura, d'après les vacances d'été) semble définitivement gagnée sur le terrain parlementaire, bien que plusieurs députés de l'ancien canton reviennent avec insistance à la proposition de maintien du 1^{er} avril. Il convient de souligner que si ces propositions sont admises par le Parlement cantonal dans le courant de ce mois, il appartiendra au peuple de se prononcer en dernier ressort. Quant à la date du 15 août pour le Jura, elle est, rappelons-le, purement symbolique puisque nos écoles auront toute latitude

pour effectuer la rentrée scolaire quelques jours plus tard, selon les régions.

ENTRÉE EN VIGUEUR DES NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGALES

Considérant la décision prise par le canton de Vaud de faire débiter les nouvelles mesures de coordination en 1973 seulement, et d'entente avec la DIP du canton de Neuchâtel, laquelle attend avec une vive curiosité ce que feront les Bernois en ce domaine, la DIP du canton de Berne estime, qu'il est préférable de différer d'une année la mise en application des dispositions relatives à la coordination. Après tout, l'essentiel n'est-il pas d'arriver finalement à obtenir cette coordination tant souhaitée, tant par les milieux pédagogiques que par les autorités fût-ce au prix d'une année d'attente supplémentaire. On se demande d'ailleurs comment il eût été possible de faire voter le peuple dans le courant de mars 1971 afin que le canton puisse prendre les mesures pratiques avant le début de la « longue année scolaire » débutant en avril 1971 pour s'achever à fin juillet ou à fin septembre 1972 ?

De sorte que, selon toute vraisemblance, et pour autant que le peuple apporte sa caution au projet soumis ces jours-ci au Parlement cantonal, l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions légales interviendra en 1973, la « longue année » démarrant au 1^{er} avril 1972 jusqu'au 30 septembre 1973 (14 août 1973 pour le Jura).

Nous reviendrons sur cet important sujet au terme de la session de février du Grand Conseil. D'ici-là, que chaque collègue préoccupé par ce problème, n'hésite pas à nous faire part de ses remarques. Elles seront utiles dans nos prises de position et nous permettront de traduire fidèlement l'opinion des membres de notre corporation. *Fr. Erard*

Conférence des présidents SEB des sections jurassiennes

Le comité directeur de la Société des enseignants bernois (SEB) avait convié le 14 janvier dernier à Moutier, les présidents des sections jurassiennes de la SEB à une conférence destinée à informer les responsables de nos districts. Les principaux problèmes d'actualité ont été passés en revue.

Après avoir ouvert la séance, le président du comité directeur de la SEB, M. Kurt Vögeli céda la parole à M. Marcel Rychner, secrétaire central, qui traita tout d'abord des projets de mise sur pied d'une école globale intégrée (Gesamtschule). Etant donné que cette nouvelle structuration de notre système scolaire va faire l'objet, au cours des prochains mois, d'examen et de discussions dans différents milieux qui ne seront pas toujours les nôtres, M. Rychner insista pour que les enseignants ne se désintéressent pas de ces innovations qui sont actuellement au banc d'essai dans plusieurs pays européens. Il est indispensable que chaque enseignant soit informé et documenté pour ne pas se trouver désemparé lorsque des cercles non

pédagogiques évoqueront l'école globale intégrée. Et cela ne saurait tarder ! (réd. : on lira à ce propos, le très intéressant article publié dans le N° 1 de l'« Educateur » du 15 janvier 1971, pages 4 à 7, sous le titre « Réforme scolaire — Pour une école renouvelée dans une société moderne » dû à la plume de notre nouveau rédacteur, M. Maurice Besençon).

FORMATION CONTINUE ET TRAITEMENTS

Le décret sur le perfectionnement du corps enseignant ayant été adopté par le Grand Conseil, la DIP a déjà mis au concours les deux postes de directeurs des centres de perfectionnement qui seront créés prochainement, l'un dans l'ancien canton et l'autre dans le Jura. M. Rychner souhaite voir la collaboration entre la DIP et la SEB se poursuivre sur une base d'estime et de confiance réciproque.

Au chapitre des traitements, le secrétaire central rappela les modifications intervenues en novembre dernier, modifications qui ont vu une refonte presque totale du système en vigueur. Dorénavant il n'y aura plus qu'un seul traitement de base et ce dernier sera assuré dans sa totalité. Chaque année, les allocations de renchérissement seront intégrées dans le traitement de base assuré ce qui évitera d'atteindre un taux qui voisinait, ces derniers mois, le tiers du traitement de base. Les employés du secrétariat SEB (huit au total), assimilés jusqu'à ce jour au personnel enseignant, sont tenus de verser un supplément de Fr. 120 000.— à la Caisse d'assurance du corps enseignant pour mettre leur situation à jour, à la suite des modifications votées par le Grand Conseil. La somme à verser par les quelque 7000 membres du corps enseignant (plusieurs millions), sera prise à charge par l'Etat, ce qui n'est pas le cas pour les membres du secrétariat SEB. Aussi par un vote unanime, les présidents SEB ont été d'accord pour recommander que la quote-part à verser par membre cotisant (environ Fr. 20.—) soit perçue en une seule fois dans le courant de l'année 1971.

Le secrétaire de la SEB informa encore les participants des questions relatives à la coordination scolaire intercantonale et invita les présidents SEB à saluer les nouveaux membres des sections SEB, lorsqu'ils font leur entrée au sein de la section.

Aux divers, M. Henri Reber, président de la SPJ, demanda aux responsables des sections jurassiennes de tenir compte de la CIRCE et de son existence. *Fr. Evard.*

L'école jurassienne des parents s'organise

Votre enfant est-il menteur ? chapeur ? Vous pose-t-il des problèmes sur le plan physique ? Son attitude à l'école vous cause-t-elle du souci ? Les fréquentations de copains de vos grands sont-elles un tourment pour vous ? Avez-vous l'impression que vos adolescents vous échappent, n'ont plus confiance en vous ? Vos grands vous donnent-ils l'impression de ne plus croire à rien ?

C'est pour vous aider à trouver des solutions que quelques personnalités jurassiennes, à l'instar de ce qui existe déjà en Suisse romande et dans d'autres pays, ont tenté de créer une « Ecole de parents jurassienne ».

DÉCLARATION DE BASE

En date du 25 septembre 1970, ces personnalités, réunies à Moutier, ont accepté la déclaration de base suivante :

1. « L'Ecole des parents jurassienne a pour but de regrouper les organismes locaux ou régionaux, parents et éducateurs, intéressés aux notions de psychologie et de pédagogie familiales.
2. Elle collabore à la création et aux activités de groupes locaux par la formation d'animateurs et par un service de documentation.
3. Elle établit des liens de collaboration avec l'école et avec les institutions jurassiennes qui s'occupent de questions familiales et d'éducation permanente.
4. Elle coordonne le travail des différents groupes et assure les liens avec l'Ecole des parents sur le plan cantonal, romand et suisse. »

UNE INTERPRÉTATION DANGEREUSE A REJETER

L'Ecole des parents s'adresse à tous les parents et aux éducateurs qui s'occupent d'enfants à partir de la petite enfance et jusqu'à la jeunesse y comprise. Il serait faux de croire

- que cette Ecole des parents s'adresse uniquement aux parents d'enfants en âge de scolarité ;
- qu'elle est destinée à défendre les enfants contre des « abus » de certains éducateurs ;
- qu'elle vise à remettre les parents à l'école, ce qui constitue le but des cours d'adultes.

Il y a donc lieu de ne pas donner une fausse interprétation au terme « école » dans l'appellation ci-dessus.

LE PROGRAMME D'ACTIVITÉ DE L'HIVER 1970-1971

Le programme d'activité de l'hiver 1970-1971 prévoit :

1. d'établir des contacts avec les personnes intéressées dans diverses localités du Jura ;
2. en février 1971 : des cours de formation pour animateurs de groupes locaux, animés par des responsables romands de l'Ecole des parents ;
3. la création d'un centre de documentation, à disposition des groupes locaux ;
4. le lancement de groupes locaux dès l'automne 1971.

En conclusion, le désir de l'association est d'aider partout où le besoin s'en fait sentir des groupes locaux (village, quartier, école) animés par des responsables locaux (parents, si possible par couple).

Le rôle de ces animateurs sera principalement de diriger sur le plan local des réunions-carrefours sur tel problème d'éducation.

COURS DE FORMATION POUR ANIMATEURS

Ces cours se donnera à Moutier dès le 13 février prochain, trois samedis après-midi.

Il s'agit donc maintenant, pour vous parents et éducateurs, de prendre conscience que des problèmes d'éducation existent réellement pour vous et pour d'autres. L'Ecole des parents est là pour vous aider et compte sur des bonnes volontés.

Ecole des parents jurassienne. Renseignements chez le pasteur Ph. Roulet, 2711 Sornetan, et le père Gonzague, Centre Saint-François, 2800 Delémont.

Pensons-y !

J'ai lu avec grand plaisir l'article de notre « réd.-en-chef » F. B. dans le premier numéro de l'« Ecole bernoise » 1971 au sujet du « ski de fond ».

Il est en effet temps de s'écarter des chemins battus, au sens propre et au sens figuré. Le skieur a tout loisir de chercher et de trouver détente et santé dans un cadre fait de blancheur éclatante et de soleil : une vraie cure de jouvence ! Je l'ai vécue la première semaine de janvier à travers les Franches-Montagnes alors qu'aucun moyen de remontées mécaniques ne fonctionnait dans la région.

Pas de problème d'équipement. Un collègue pessimiste (il y en a hélas encore !) me faisait remarquer que « ça devient coûteux » ! Je lui ai démontré que la randonnée à ski n'est pas une course de fond avec skis spéciaux, pantalon golf, bas de laine rouge, bonnet norvégien. Mon équipement est le même pour la pratique du ski en « station mécanisée » que pour le tourisme. Il suffit de posséder une fixation **ad hoc**, adaptable aux deux pratiques différentes : les modèles du genre ne manquent pas dans le commerce.

De la montée, du plat et une descente ensuite, voilà le charme de la randonnée, de l'évasion : être **son propre maître**.

Rappel : la feuille officielle scolaire du 30 novembre 1970 prie les commissions et directions d'écoles d'aviser les inspecteurs lorsqu'un camp est organisé ; de nombreuses annonces nous sont déjà parvenues ; nous attendons les suivantes.

Les directeurs ou directrices de camps qui désirent varier leur enseignement obtiendront gratuitement les deux feuilles multicopiées « Exercices et jeux à ski » s'ils m'en font la demande. Consultez également l'« Education physique » organe de la SSMG et « J + S » de Macolin qui vous proposent d'excellents « trucs ».

N'oubliez pas de profiter des subventions EPGS pour vos garçons de 15 ans.

Bon succès — bonne route — bonne neige et pas de « pépins » !

H. Girod, insp. gym.

Groupe Ecole et la Vie du district de Delémont

Une réunion visant à constituer des groupes de travail dans le cadre de l'« Ecole et la Vie » aura lieu **mardi 9 février, à 20 h. 15, au Buffet de la Gare de Delémont**, salle du premier étage.

Tous les collègues du district, enseignant aux degrés moyen et inférieur et intéressés à la création de ces groupes y sont invités. Ils auront la possibilité d'émettre leurs vœux et de donner suite à ce projet.

fribourg

Toute communication doit être envoyée au bulletinier cantonal, M. François Raemy, instituteur, 1678 Prez-vers-Siviriez.

Journées CEMEA

L'Association fribourgeoise des CEMEA organise cette année, ses traditionnelles journées de travaux manuels et de vie collective dans le style CEMEA. Ces journées auront lieu **du mardi 13 avril 1971 au samedi 17 avril 1971, au Château de Vaulruz**.

Ateliers :

1. Cuivre et laiton (martelage, ciselage, gravure à l'eau forte).
2. Emaux.
3. Musique (construction d'instruments simples).
4. Batik, Tritik.
5. Bricolage pour enfants de 8 à 10 ans.
6. Bricolage pour enfants de 6 à 7 ans.

Pour tous les participants : danses, veillées, marionnettes, ombres, jeux d'intérieur, costumation, chants.

Finance d'inscription

Il sera perçu pour chaque participant une finance de Fr. 75.— représentant les frais de pension et de couche. La finance d'inscription est prise en charge intégralement par la Direction de l'instruction publique, et ceci pour tous les maîtres officiels de l'Etat et les normaliens et normaliennes de toutes les écoles du canton. **Ce cours compte pour l'obtention du CAP.**

Délai d'inscription

Veuillez vous inscrire au moyen du bulletin ci-dessous et ce jusqu'au **25 février 1971**.

Tous renseignements peuvent être demandés par téléphone au président cantonal, M. Romuald Sapin, tél. (021) 56 42 09 ; ou à François Raemy, directeur du cours, tél. (037) 56 12 93 ou en cas de non-réponse (037) 52 29 78, ainsi qu'au secrétaire cantonal des CEMEA, M. Georges Maillard, tél. (021) 56 42 96.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin à découper et à envoyer à François Raemy, instituteur, 1678 Prez-vers-Siviriez, jusqu'au 25 février 1971. Je m'inscris aux journées de Vaulruz organisées par les CEMEA fribourgeois.

Nom :	Prénom :
Année de naissance :	Domicile :
S'inscrit pour l'atelier :	
Ateliers de remplacement selon ordre de préférence	
1.	2.
3.	
Signature :	

Communiqué

Depuis de nombreuses années les enseignants fribourgeois déploraient l'absence d'une maison spécialisée dans la diffusion du matériel nécessaire aux travaux manuels, et établie dans le canton. Plusieurs prises de contact avaient été faites, notamment avec le matériel scolaire cantonal, sans résultat aucun. Dernièrement, le Comité cantonal des CEMEA a mis ce problème à son ordre du jour, et a contacté la maison **Bregger au Tilleul à Fribourg** qui a accepté de prendre à charge cette diffusion. Elle est actuellement très bien équipée pour ce qui concerne les émaux à froid et à chaud, et ce à des prix très abordables avec une réduction de 10 % pour les membres du corps enseignant. Elle s'équipe actuellement pour le rotin, avec les fonds en bois, le cuivre, les vitraux, la mosaïque. Elle organisera une exposition au Château de Vaulruz dans le cadre des journées CEMEA à Pâques 1971.

Une nouvelle qui fera plaisir à chacun, nous l'espérons.

Formation continue

Une équipe des maîtres de la Veveyse et de la Glâne ont abandonné plumes et crayons pour se former dans une discipline très différente mais non moins attrayante, à savoir... la cuisine. Ils suivent, en effet, chaque lundi soir un cours de cuisine donné à l'Ecole ménagère d'Attalens par sœur Michel, pédagogue et cordon bleu renommé. Souhaitons seulement que cette formation ne donne pas l'idée aux nombreux maîtres célibataires qui le suivent d'abandonner toute course au... mariage. A noter que trois messieurs pères de famille et de profession très différente se sont joints très amicalement à nous.

Soyez certaines, Mesdames, que nous prenons conscience du fait que le résultat du vote du 7 février nous trouvera ainsi prêts à affronter toute éventualité...

F. Raemy.

divers

NOUS AVONS REÇU...

Les greniers vides

de Jean Follonier *

Jean Follonier, professeur et écrivain valaisan, est attiré par les récits du passé, les traditions, les coutumes de son

canton. En des pages passionnantes, il les fait revivre avec un réel talent de conteur.

Dans son dernier ouvrage, il évoque avec brio les problèmes de l'amour dans la conception d'antan : mystère de la vie, fréquentations et noces. Un chapitre est consacré aux

* Edition Victor Attinger, Neuchâtel.

La bonne adresse
pour vos meubles

Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe

1000 meubles divers



AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois

SAINT-CERGUE - LA BARILLETTE

La Givrine - La Dôle

Région idéale pour courses scolaires
Chemin de fer Nyon - Saint-Cergue - La Cure
Télesiège de la Barillette

Renseignements : tél. (022) 61 17 43 ou 60 12 13

Ecole d'esthéticiennes VIO MALHERBE

Enseignement supérieur complet de tous les
soins esthétiques

THÉORIE ET PRATIQUE

Clientèle - Collaboration médicale - Examens -
Diplôme

A partir de 18 ans

Facilités de placement

Prospectus sur demande

11, rue de Bourg, 3^e LAUSANNE Tél. 22 38 01

Les PLÉIADES

sur Vevey vous offrent:

- 3 bons restaurants
- 3 monte-pentes
- 1 école de ski réputée
- 1 garderie d'enfants
- 10 km de pistes balisées et damées

Renseignements dans les gares et à la Direction
des CEV, Vevey, tél. 51 29 22

arts populaires, un autre à la vie communautaire et à la manière dont se réglaient les problèmes d'eau et d'alpages. Enfin, il met face à face le bon Dieu et le diable qui marquent avec beaucoup d'intensité la vie des Valaisans d'autrefois.

Un livre agréable à lire, qui plaira à tous ceux qui garde une légère nostalgie du temps passé.

R. H.

Communiqué

Une exposition itinérante Léonard de Vinci, sous l'égide de la fondation Technorama suisse, sera présentée du 5 au 28 février 1971 à l'aula de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Elle sera ouverte de 14.00 à 21.00 heures, semaine et dimanche. Pour plus de détails, voir notre article en rubrique vaudoise.

EXPOSITION « LES ENFANTS CRÉATEURS »

LAUSANNE — MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS
Avenue de Villamont 4
du 12 février au 7 mars

Le groupe romand de l'Ecole moderne convie les collègues à se rendre avec leurs élèves pour visiter cette exposition dont l'entrée est gratuite.

Des enfants de tous âges ont préparé à l'intention de vos classes un programme d'animation s'étendant sur 13 après-midi.

PROGRAMME

Lundi 15 février, 14.00-16.00 : **Monotypes aux encres d'imprimerie**, enfants de 10 à 12 ans, Marcel Yersin.
Mardi 16 février, 14.00-16.00 : **Modelage**, enfants de 6 ans, Mad. Gebhard.
Mercredi 17 février, 14.00-16.00 : **Peinture**, enfants de 8 ans, Denise Guntensperger.
Jeudi 18 février, 14.00-16.00 : **Peinture et néocolor**, enfants de 10 ans, Pascal Ducimetière.
Vendredi 19 février, 14.00-16.00 : **Papier métal, tapisserie, bricolage**, enfants de 7 ans, Lisette Rouge.
Lundi 22 février, 14.00-16.00 : **Papiers découpés, marionnettes**, enfants de 5 et 6 ans, Yvette Goy.
Mercredi 24 février, 14.00-16.00 : **Imprimerie et limographe**, enfants de 8 ans, Lucienne Eich.
Jeudi 25 février, 14.00-16.00 : **Linogravure**, enfants de 10-12 ans, Cl. Dorsat.
Vendredi 26 février, 14.00-16.00 : **Papier métal, tapisserie, bricolage**, enfants de 7 ans, Lisette Rouge.
Lundi 1er mars, 14.00-16.00 : **Papiers découpés, marionnettes**, enfants de 5 et 6 ans, Yvette Goy.

Mardi 2 mars : **Modelage**, enfants de 6 ans, Mad. Gebhard.
Mercredi 3 mars, 14.00-16.00 : **Imprimerie**, enfants de 7 ans, Germ. de Crousaz.
Jeudi 4 mars, 14.00-16.00 : **Marionnettes, confection, expression théâtrale**, enfants de 6 à 8 ans, Marg. Weber et Jeanne Muller.

La commission **Art enfantin** sera présentée également à notre **Congrès**, du 3 au 5 avril 1971. Elle sera à la disposition des collègues désireux de s'informer et de participer à quelques heures de fraternisation.

Dans le cadre de cette exposition, le GREM a prévu 6 soirées à l'intention du corps enseignant et du public (entrée libre).

PROGRAMME

Mardi 16 février, 20.15 : **Présentation de la pédagogie Freinet et du G.R.E.M.**, Jean Ribolzi ; **Du texte libre au journal scolaire**, Alexandre Gardel.
Jeudi 18 février, 20.15 : **L'expression artistique enfantine**. Films : **Peintures fraîches**, Maurice Perrenoud ; **Au matin de la vie**, Marcel Yersin.
Mardi 23 février, 20.15 : **Créations libres chez les enfants de 5 à 7 ans**, Lisette Rouge, Yvette Goy, Madeline Gebhard.
Jeudi 25 février, 20.15 : **Le théâtre à l'école**, Lucette Meyer.
Mardi 2 mars, 20.15 : **Enquêtes et conférences d'enfants de 12 à 15 ans**, François Manuel, Cl.-A. Scheurer.
Jeudi 4 mars, 20.15 : **Correspondance scolaire**, Jean Ribolzi ; **Coopérative scolaire**, Edouard Cachemaille.

INSCRIPTION-RAPPEL : (voir « Educateur », N° 40, 18 décembre 1970).

à découper à découper

BULLETIN D'INSCRIPTION - CONGRÈS GREM 1971 - Lausanne

NOM, prénom : N° de téléphone :

ADRESSE complète :

désire participer au Congrès du GREM

- * samedi 3 avril + repas midi + repas soir + coucher + petit déjeuner
- * dimanche 4 avril + repas midi + repas soir + coucher + petit déjeuner
- * lundi 5 avril + dîner

* Souligner ce qui convient

désire visiter l'exposition **ART ENFANTIN** avec ses élèves le février/mars

A retourner à l'un des responsables régionaux ou à **RIBOLZI**, président, 13, avenue Druey, 1004 Lausanne.

Signature :

Administration cantonale vaudoise

Le poste suivant est actuellement au concours :
cours :

éducateur A ou B

aux Etablissements de la plaine de l'Orbe,
1350 Orbe

Pour les conditions spéciales, prière de consulter la « Feuille des avis officiels » du canton de Vaud du mardi 26 janvier 1971.

Office du personnel.

Aucun souci...



**La Caisse - maladie
chrétienne - sociale**
m'en décharge

800 000 assurés

Ecole Hauterive

Dr Th. Allaz

Ecole de secrétariat et de commerce
PETIT-CHÊNE 11, ☎ 23 23 97, 1003 LAUSANNE

COURS SUPÉRIEUR DE SECRÉTARIAT
en 2 et 3 langues

COURS DE COMMERCE

(préparation à l'entrée en 2^e année à l'Ecole supérieure de commerce et à l'apprentissage commercial administratif, bancaire, etc.)

Etre à l'avant-garde du progrès
c'est confier ses affaires à la

Banque Cantonale Vaudoise

qui vous offre un service personnel,
attentif et discret.



41e Salon de l'Auto Genève 11-21 Mars 1971

Tourisme · Sport et compétition · Nautique · Accessoires



Inscriptions et examens d'admission dans les établissements secondaires du canton de Vaud

I. COLLÈGES SECONDAIRES :

A. Zones de recrutement des collèges secondaires de Lausanne et des régions limitrophes

Les zones de recrutement des collèges secondaires de Lausanne et des régions limitrophes sont délimitées comme suit :

1. Compte tenu des précisions données ci-dessous (chiffres 2-7), la zone officielle de recrutement des collèges secondaires de Lausanne est limitée inclusivement par les localités suivantes :
St-Sulpice - Bussigny - Cossonay - Daillens - Cheseaux - Froideville - Montpreveyres - Forel (Lavaux) - Cully.
Cette répartition est une répartition de principe, à laquelle des dérogations peuvent être accordées, à condition d'être justifiées, notamment dans les circonstances suivantes :
a) passage après le premier cycle dans une section n'existant pas dans le collège le plus proche ;
b) frères ou sœurs fréquentant déjà un collège lausannois ;
c) parents travaillant à Lausanne et pouvant assurer le transport de leurs enfants.
2. **Limites entre Morges et Lausanne :**
Arrêt TL de Saint-Sulpice (Pierrettes) et plus à l'est :
Collèges lausannois
Arrêt de St-Sulpice (Boucle) et plus à l'ouest :
Collège de Morges
Entre ces deux arrêts : choix laissé aux parents
Chavannes, Crissier, Ecublens, Renens :
choix laissé aux parents
Renens : Collèges lausannois
Chavannes-le-Veyron, Grancy :
Collège de Morges (par le bus des écoliers)
3. **Limites entre Vallorbe et Lausanne :**
Ferreyres - La Sarraz - Moiry - Orny - Pompaples :
Collège de Vallorbe
Eclépens (secteur desservi par la gare CFF de La Sarraz) :
Collège de Vallorbe
4. **Limites entre Orbe et Lausanne :**
Candidats domiciliés sur la ligne Lausanne-Yverdon, en dehors des rayons de recrutement des collèges de Lausanne et d'Yverdon
Eclépens (secteur desservi par Eclépens-Gare) :
Collège d'Orbe
Eclépens (secteur desservi par la gare de La Sarraz) :
Collège de Vallorbe
Daillens :
Collèges lausannois et éventuellement Collège d'Orbe
5. **Limites entre Echallens et Lausanne :**
Cheseaux, Morrens :
dans la règle : Collèges lausannois
pour les motifs invoqués sous 1. ci-dessus : acceptation au Collège d'Echallens
Cugy :
Collèges lausannois
Bretigny-sur-Morrens :
Collège d'Echallens
6. **Limites entre Moudon et Lausanne :**
Corcelles-le-Jorat, Mézières, Les Tavernes, Oron, Palézieux-Gare, Palézieux-Village :
Collège de Moudon
Oron-le-Châtel, Chesalles-sur-Oron et Bussigny-sur-Oron :
choix laissé aux parents
Les Cullayes, Montpreveyres :
Collèges lausannois
7. **Limites entre Vevey et Lausanne :**
Chexbres et environs :
Collège de Vevey
Puidoux :
choix laissé aux parents
Cully, Epesses :
Collèges lausannois

B. Inscriptions

Collèges secondaires de Lausanne :

Les inscriptions aux examens d'admission dans les collèges secondaires de Lausanne (pour toutes les classes) se prendront au

Collège secondaire de l'Elysée

Lausanne, av. de l'Elysée 6,
groupe supérieur, rez-de-chaussée, salle d'étude
du vendredi 29 janvier au mercredi 10 février 1971
de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. (le samedi de 9 à 12 h. seulement). Téléphone : No 27 94 95, aux heures indiquées ci-dessus.

Présenter le livret de famille, le livret scolaire et les certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie. Ne pourront être admis dans un collège de Lausanne que les enfants régulièrement domiciliés dans la zone de recrutement officiel indiqué sous lettre A ci-dessus. Les examens d'admission en première année (âge normal : 10 ans dans l'année) auront lieu les **1er et 2 mars 1971**. Seuls y seront convoqués les candidats inscrits dans le délai indiqué ci-dessus.

Pour les examens d'admission dans les autres classes (2 à 6) les dates du 18 au 20 mars ont été retenues. Les candidats recevront une convocation.

Autres collèges du canton :

Dans tous les autres collèges secondaires du canton, les examens d'admission en première année auront lieu également les **1er et 2 mars**. Pour les inscriptions, prière de se renseigner auprès des secrétariats des établissements.

II. GYMNASES DU BELVÈDÈRE ET DE LA CITÉ, LAUSANNE :

Les élèves qui obtiendront au printemps 1971 le certificat d'études secondaires d'un Collège officiel vaudois seront admis au Gymnase dans la section qui correspond à leurs études antérieures. Ils ont été inscrits en novembre 1970 par l'entremise du directeur du collège.

Les élèves qui ne viennent pas d'un collège secondaire vaudois sont astreints, en principe, à un examen d'admission. Leur inscription doit se faire **avant le 6 février 1971** auprès du Gymnase de la Cité, Lausanne, pour toutes les sections.

S'adresser au secrétariat de cet établissement pour tous renseignements sur le programme de l'examen d'admission qui aura lieu du 8 au 11 mars 1971.

III. ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION, LAUSANNE :

Les inscriptions seront prises au secrétariat de l'école (Maupas 50), du **15 janvier au 15 février 1971**. Heures d'ouverture : 8 h. à 12 h. et 14 h. à 18 h. Le **mercredi et le samedi** : 8 h. à 12 h. seulement.

Présenter, pour les élèves venant des écoles publiques du canton de Vaud, le livret scolaire. Pour les autres, présenter en plus l'acte de naissance ou d'origine, ou le livret de famille, et les certificats de vaccination anti-variolique et antidiphtérique.

La classe préparatoire de première année étant provisoirement supprimée, les inscriptions ne seront prises que pour les classes de deuxième année et des années suivantes.

Conditions d'admission : 15 ans révolus au 31 décembre 1971 pour la classe de deuxième année : un an de plus pour chacune des classes suivantes. Pour les autres conditions d'admission, le secrétariat renseignera.

Les examens d'admission auront lieu les **13 et 14 avril 1971**.

Lausanne, le 11 janvier 1971.

Département de l'Instruction publique
et des cultes
Enseignement secondaire